ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 2161

présenté par
M. Verny

ARTICLE 12

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'aide à mourir »

les mots :

« de suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à substituer l'expression euphémisante « aide à mourir » par des formulations qui désignent explicitement la réalité des actes en question.

Cette démarche s'inscrit dans un impératif de véracité lexicale, de clarté du débat démocratique et de respect de l'intelligence des citoyens. Comme le rappelait Camus, « mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde ». Le vocabulaire employé dans cette proposition de loi participe d'une stratégie visant à dissimuler la réalité de la suppression volontaire d'une vie humaine.

Or, la nature d'un acte n'est pas modifiée par les mots qu'on utilise pour le désigner. Seule l'expression « aide à mourir » est utilisée dans le texte, entretenant une confusion préoccupante avec l'acte de soigner.

Ces euphémismes ne sont pas neutres. Ils visent à rapprocher des actes de mise à mort de la pratique du soin, jusqu'à les faire apparaître comme une continuité naturelle de celui-ci. C'est cette manipulation du langage que nos amendements cherchent à révéler : l'objectif réel du texte est de

faire glisser l’acte de donner la mort dans le champ de la pratique médicale, alors même qu’il s’en éloigne radicalement par son essence.

Ce brouillage est d’autant plus inquiétant qu’il intervient dans un contexte où la mission des soins palliatifs est déjà fragilisée par l’irresponsabilité des gouvernements successifs. En étendant le flou lexical, le texte proposé crée un glissement sémantique dangereux, qui menace à terme la clarté de la mission du médecin.

Ces amendements ne visent donc pas à empêcher un débat, mais à empêcher un faux débat biaisé dès le départ dans le but de tromper les Français. Refuser de dire les choses, c’est empêcher les citoyens de choisir en conscience. Nommer les actes, c’est la condition d’un débat éthique, digne, lucide et responsable.

« La perversion de la cité commence par la fraude des mots. »